

# BOUCLANS INFOS

*Chers concitoyens,*

Après une période inédite, douloureuse à certains égards, le nouveau conseil municipal est officiellement en fonction depuis le 25 mai 2020.



Les restrictions sanitaires se détendent progressivement, et même si rien ne sera comme avant, la vie reprend son cours. Ces quatre premières semaines ont permis aux élus de prendre leurs marques, de s'approprier déjà certains dossiers communaux en instance, de rattraper le retard accumulé durant cette parenthèse « virale ».

Après les formalités incontournables de mise en place d'un nouveau mandat, les sujets immédiats sont l'adoption du budget avant fin juillet, et la remise en route des travaux du lotissement des Hauts d'Ambre. Ce sera possible après une mise au point que nous avons jugée nécessaire quant à certains aspects techniques de la réalisation. Ces premières semaines nous ont déjà permis d'identifier quelques actions indispensables, tout simplement parce qu'elles touchent aux règles de sécurité et aux obligations de la commune. Ces actions seront donc engagées dans les semaines à venir, quitte à procéder à quelques arbitrages budgétaires pour redéfinir les priorités. Je voudrais ici rendre hommage aux membres de notre personnel communal qui durant ces deux mois ont assuré la continuité du service public dans les domaines où cela était nécessaire. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés. Ils contribuent à la bonne marche des affaires communales et au bien-être de la population bouclanaise.

Je vous souhaite à tous un bel été. Sachez profiter de la part de liberté qui nous est redonnée, dans la convivialité en famille, entre amis, entre voisins. Prenez soin de vous et des autres, restons prudents pour nous protéger.

*Martial Hirtzel*



Crédits photos : Evelyne Lynde

Horaires d'ouverture de la mairie :

Mardi : 8h30 - 12h

Vendredi : 8h30 - 12h et 16h00 - 17h30

Samedi : 9h00 - 12h00

---

# RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL

---

## Séance du 12 juin 2020

**Membres présents :** Claudine Baud-Pillot, Michel Belot, Joël Bourrat, Valentin Bugnet, Nathalie Defrasne, Martial Devaux, Virginie Duede-Fernandez, Mélanie Gruet, Jean-Pierre Guey, Martial Hirtzel, Jean-Mari Isabey, Evelyne Lynde, Fleur Manzoni, Alexis Martin, Gino Michel, Oriane Pommey, Frédérique Poupenev, Virginie Simonin.

**Absent :** Bruno Leclerc, procuration à Claudine Baud.

**Secrétaire de séance :** Claudine Baud

### DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

Il a été voté à l'unanimité les délégations aux adjoints et conseillers délégués suivantes :

- ◆ Madame Fleur Manzoni 1<sup>er</sup> adjoint est chargée : De l'urbanisme et des mobilités, de l'économie, du tourisme et services publics, du suivi des dossiers de subvention, et du secrétariat conjointement avec le maire.
- ◆ Monsieur Jean Marie Isabey 2<sup>ème</sup> adjoint est chargé : De la sécurité, de l'entretien des voiries et des installations publiques
- ◆ Madame Frédérique Poupenev 3<sup>ème</sup> adjointe est chargée : De la vie scolaire, périscolaire, petite enfance, de la passation des marchés et des appels d'offres.
- ◆ Monsieur Gino Michel, conseiller délégué est chargé : De la jeunesse, du management des adjoints techniques, et des locaux techniques communaux.
- ◆ Madame Virginie Duède Fernandez, conseillère déléguée est chargée : De la vie associative et culturelle, de l'animation et du cadre de vie, de la coordination des questions relatives à la communication
- ◆ Monsieur Jean Pierre Guey, conseiller délégué est chargé : De l'eau et de la forêt.

### INDEMNITES DES ELUS

Le plafond légal des indemnités pour la commune de Bouclans est de 51.806,76 € annuels. Pour mémoire le montant des indemnités en 2019 étaient de 50 364 €, conformément aux engagements de campagne, il a été proposé au conseil municipal un montant d'indemnités de 49 333 € brut annuel, soit une baisse de 2%/an, équivalent à 6 000 € sur la durée du mandat.

Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour l'attribution des indemnités suivantes :

- Le Maire :	35,8 % de l'indice 1027 soit	1392,41 € brut mensuel
- Les trois adjoints :	15,4 % de l'indice 1027 soit	598,97 € brut mensuel
- M. Gino MICHEL :	9,9 % de l'indice 1027 soit	385,05 € brut mensuel
- Les autres conseillers délégués :	6,9 % de l'indice 1027 soit	268,37 € brut mensuel

### VOTE DES TAXES LOCALES

#### Pour rappel :

La taxe d'habitation a été payée pour la dernière fois par 80% des français en 2019 et elle sera supprimée pour tous en 2022 en contre-partie, les communes perçoivent une compensation intégrale basée sur les taux d'imposition de 2017 majoré d'un coefficient correcteur. Pour Bouclans ce dernier est de 1,2193728...

En 2020, la perception de la taxe d'habitation est calculée sur les taux 2019 et les bases revalorisées de 0,9% (résidences principales) et 1,2% (résidences secondaires, et foncier).

	Taux 2020 proposés	Rappel taux 2019
Taxe d'habitation		14,92 %
Taxe foncière / bâti	9,21 %	9,21 %
Taxe foncier / non bâti	13,13 %	13,3 %

Le maire propose le maintien des taux sur le foncier bâti et le foncier non bâti, ce qui permet de prévoir un produit fiscal global pour 2020 de : **251 164.00€**; intégrant la compensation de la taxe d'habitation. Le conseil municipal après en avoir débattu approuve à l'unanimité les taux proposés.

## CONVENTION AVEC LE SYDED POUR L'ACHAT GROUPE DE GRANULES BOIS

Une opération d'achat groupé portant sur la fourniture de granulés de bois combustibles est proposée aux collectivités par le SYDED (syndicat mixte d'énergies du Doubs). Le SYDED se charge (frais à sa charge) de l'exécution des dispositions d'un accord cadre, (notamment l'exécution des formalités administratives et la négociation), sur une période maximale de 2 ans. Les objectifs de cet achat groupé sont la mutualisation des besoins pour obtenir un volume d'achat permettant la garantie d'un tarif compétitif, la facilitation des procédures d'achats pour les collectivités et le soutien à la filière de bois locale.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du maire se prononce à l'unanimité pour :

- le recours au groupement de commandes proposé,
- l'acceptation des termes de la convention constitutive du groupement,
- l'autorisation au maire de prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution,
- le règlement des sommes dues au titre de ladite convention, correspondant aux prestations exécutées pour le compte de la commune
- inscrire les dépenses au budget de la commune

## DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

La carte scolaire est un principe de répartition des élèves par lequel les enfants sont en principe inscrits et affectés dans l'établissement le plus proche de leur domicile.

Des conditions de dérogations existent. Elles peuvent être accordées aux familles demandeuses, sans obligation.

Lorsqu'une dérogation est accordée, la commune « accueillante » est en droit de facturer à la commune de résidence tout ou partie des frais occasionnés par l'accueil des élèves concernés. Ces frais ne peuvent pas être répercutés aux familles. Depuis la rentrée 2013, le gouvernement a modifié l'ordre des critères de la carte scolaire afin d'éviter son contournement au titre des "parcours scolaires particuliers" (options rares, langues, etc.).

Une famille résidant en limite de zone de desserte de l'école de Mamirolle (parmi les 7 priorités définies en matière de dérogation, figure le cas des élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité) sollicite une dérogation.

Le coût de scolarisation d'un enfant à Mamirolle est de 948 €.

Compte tenu du lieu de résidence de cette famille, en limite de zone de desserte, et de la distance importante de trajet quotidien supplémentaire que génère la scolarisation à Bouclans, il a été voté à l'unanimité par le conseil municipal d'accepter exceptionnellement cette dérogation.

---

# INFORMATIONS

---

## **Fleurissement de la commune :**

Le contexte sanitaire et la période de confinement n'ont pas permis la réalisation des travaux annuels de fleurissement du village au printemps. Pour un meilleur cadre de vie et en soutien à l'horticulteur auquel le village passe annuellement commande, il a été décidé de fleurir quelques points prioritaires de Bouclans, Ambre et Vauchamps. Plus de 30 bénévoles et élus se sont réunis dans la bonne humeur, samedi 13 juin de 9h à 12h, pour désherber et planter plates-bandes, fontaines, bacs...

La matinée s'est terminée autour du verre de l'amitié.

**Un grand merci à l'ensemble des personnes qui se sont mobilisés pour la commune.**

## **Départ secrétaire de mairie :**

Mme Adeline Barthod, secrétaire de mairie à temps non complet, a souhaité mettre fin à son contrat afin de repartir dans son domaine de compétence initiale, le commerce. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans sa vie

personnelle et professionnelle.

## **Horaires d'ouverture des services de l'agence postale pendant la période estivale du 29 juin au 5 septembre 2020 :**

lundi : fermeture hebdomadaire  
mardi : de 9h à 12h  
mercredi : de 9h à 12h  
jeudi : de 9h à 12h  
vendredi : de 9h à 12h  
samedi : fermé

## **Logements communaux :**

Les travaux des deux logements de l'ancienne gendarmerie sont en cours de finition, ils devraient être disponibles à la location à partir du mois d'août. Pour rappel, en séance du Conseil municipal du 5 mars 2020, il avait été voté à l'unanimité que les deux logements rénovés d'une surface moyenne de 42 m<sup>2</sup> seront loués avec un garage pour un montant de 430 €/mois auquel s'ajoutera une provision pour charges. Les deux logements sont composés d'une pièce à vivre avec coin cuisine intégré, une chambre et des sanitaires.

## **Comment conjuguer jardinage, bricolage et voisinage ?**

Il pleut, puis il fait beau, puis il pleut. C'est le paradis pour nos jardins, mais aussi pour les mauvaises herbes et autres pelouses à entretenir. Alors rappelons-nous que nous ne devons pas brûler de déchets, même végétaux, dans le village, y compris dans un récipient, tonneau en métal ou autre.

Rappelons-nous également l'obligation qui incombe à chacun de nous d'entretenir arbres et haies afin de ne pas gêner le voisinage, ni entraver la circulation sur la voie publique ou la visibilité.

### **Les horaires autorisés pour les activités bruyantes sont les suivants :**

**Du lundi au vendredi : 8 heures 30 - 12 heures/14 heures - 19 heures 30**

**Le samedi : 9 heures - 12 heures / 15 heures - 19 heures**

**Le dimanche, et jours fériés : 10 heures - 12 heures**

En les respectant, nous préservons le calme aux heures trop **matinales**, trop **tardives** et aux heures de **repas**.

### **La déchèterie est à nouveau ouverte, nous pouvons donc y déposer nos déchets et végétaux**

**Les horaires d'été d'ouverture de la déchèterie sont les suivants :**

**Mardi et Jeudi : de 08 heures 30 à 11 heures 45 et de 14 heures à 17 heures 45**

**Samedi : de 08 heures 30 à 11 heures 45 et de 14 heures à 16 heures 45**

Enfin, un dernier mot pour appeler à un peu d'indulgence : comme toujours au printemps, l'herbe pousse plus vite que notre capacité à tondre. C'est ainsi, c'est le printemps. Soyez assurés que nous mobilisons les employés communaux pour entretenir tous les secteurs.

Aucun quartier, aucune rue ne bénéficie d'une quelconque priorité ou ne fait l'objet d'un quelconque désintérêt.

Alors soyons tous patients. Merci à ceux qui pensent à signaler un recoin oublié, ça nous est utile à la gestion des plantings d'entretien, du moment que c'est fait avec le sourire. Et merci aussi à ceux qui profitent d'avoir sorti leur tondeuse pour passer un coup devant leur parcelle, ou arracher à la main quelques mauvaises herbes le long d'une bordure de trottoir. Ces petits gestes individuels et gratuits sont utiles, ils participent à l'agrément général du village.

## Les futures commissions :

L'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Il revient au conseil municipal de fixer les règles de fonctionnement des commissions municipales, le cas échéant dans le règlement intérieur du conseil. Leurs travaux ne sont pas publics et les membres des commissions sont soumis au devoir de réserve et de confidentialité. Afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle dans les communes de 1000 habitants et plus, un siège au minimum revenant à chaque composante du conseil.

Les commissions municipales seront créées cet automne après une appropriation des compétences communales par chacun des conseillers.

**Attention :** Contrairement à ce que pratiquait l'ancienne municipalité, la réglementation impose que les commissions municipales soient composées exclusivement d'élus. La loi devra donc être respectée en la matière.

Néanmoins, des solutions existent pour que la population puisse s'impliquer dans la vie de la commune : Comités consultatifs permanents, commissions ouvertes sur certains dossiers, appel à experts, consultations publiques. **Toutes ces possibilités seront utilisées afin de vous permettre de participer à la réflexion sur ces dossiers importants et sur le fonctionnement de notre commune.**

Bouclans, le 25 juin 2020

« La voix de l'opposition »

Pourquoi cette rubrique :

L'article 83 de la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit, à compter du renouvellement général des conseils municipaux, l'abaissement du seuil démographique requis de 3500 à 1000 habitants pour l'exercice par les élus municipaux d'une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix d'un droit d'expression libre.

Notre rôle:

Participer à la vie communale, être vigilant, alerter la population et mettre en avant les besoins que nous avons identifiés lors de la campagne électorale. Vous garantir que nous serons attentifs et à l'écoute sur les décisions qui seront prises lors des réunions du conseil municipal.

Soyez assurés que nous exprimerons vos attentes et remarques. Pour cela nous mettons à votre disposition une adresse mail (seuls seront pris en compte les messages signés et exempts de toute incivilité).

Les personnes dans ce groupe :

Bruno LECLERT, Claudine BAUD, Martial DEVAUX, Evelyne LYNDE

L'adresse mail: [leselusdelopposition@gmail.com](mailto:leselusdelopposition@gmail.com)

---

# MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

---

## HORAIRES D'ETE

La médiathèque municipale sera ouverte en horaires réduits du 27 juillet au 23 août.

Durant cette période, l'équipe des bénévoles vous accueillera :

- ◆ les mercredis de 14h à 16h
- ◆ les samedis de 10h à 12h.

## SUR LA TOILE

◆ Pour suivre toutes les actualités de la médiathèque municipale de Bouclans (infos pratiques, coups de cœur, prochains événements, etc.), rendez-vous sur sa page Facebook :

 @mediatheque.bouclans

◆ Pour accéder en ligne aux collections de la médiathèque, rendez-vous sur Séquoïa, le nouveau catalogue collectif des bibliothèques/médiathèques du Doubs : <http://sequoia.doubs.fr/>

Vous pouvez effectuer une recherche dans le catalogue (par exemple : Michel Bussi) et voir tous les livres de cet auteur que nous avons à la médiathèque municipale (vous pouvez affiner la recherche sur la gauche, en sélectionnant votre bibliothèque).

En cliquant sur le livre souhaité, vous pouvez aussi voir s'il est disponible ou emprunté.

## DANS LES RAYONS

◆ Cet été, des séries TV vous attendent à la médiathèque municipale : Killing Eve, Chernobyl, This Is Us, Castle Rock, Les Sauvages, Capitaine Marleau, Mouche, 3x Manon et Hippocrate.

◆ Les nouveautés romans sont arrivées ! Retrouvez les derniers livres de vos auteurs préférés : Joël Dicker, Elena Ferrante, Virginie Grimaldi, Françoise Bourdin, et plus encore !

◆ De nouvelles revues sont disponibles : Le Monde des Ados, Philosophie Magazine, L'atelier des Nanas et Youpi.

Bel été en lecture,

Victoria Tannière, bibliothécaire

# Journée Portes Ouvertes

## Centre Equestre du Chanois

Entre Naisey les Granges et Gonsans



## Dimanche 30 août 2020

Concours Saut d'Obstacles— Baptême Poney Gratuits  
Démonstrations de nos cavaliers—Buvette Restauration

Entrée gratuite



## **Football Club du Premier Plateau**

Le Football Club du Premier Plateau né de la fusion des clubs de Bouclans -Gonsans et Nancray - Osse termine sa saison. La crise sanitaire que nous vivons actuellement a bouleversé notre quotidien et écourté celle-ci et vous nous en voyez désolé. Les équipes ont su tenir le cap jusqu'à cet arrêt brutal et leurs efforts ont été récompensés avec l'accès à la première division pour l'équipe 1 et le maintien en deuxième division pour l'équipe 2 pour la saison prochaine. Les équipes jeunes continuent de drainer beaucoup d'espoirs pour l'avenir de notre club. Nous tenons à cet égard à remercier tous les parents qui nous font confiance en inscrivant leurs enfants au FCPP.

La saison prochaine sera, nous l'espérons l'occasion de conforter tous ses bons résultats en continuant d'apporter le meilleur de nous-même pour répondre à vos attentes. D'ailleurs nous en profitons pour remercier également l'ensemble des encadrants qui s'investissent dans le club. Ils contribuent à cette réussite en transmettant chaque saison leur savoir footballistique. Le club continue à chercher des volontaires pour venir étoffer cette équipe de passionnés. N'hésitez pas à nous contacter pour en faire partie. Bien entendu nous remercions les communes de Bouclans, de Gonsans et de Nancray qui mettent à notre disposition des infrastructures de qualité indispensable à la pratique de notre sport.

Enfin, comme vous le savez, le renouvellement où la première demande de licence pour la saison 2020-2021 se fait juste avant la période estivale d'été, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements. Nous espérons vous voir ou revoir bientôt sur ou au bord des terrains, en attendant continuer à vous protéger et prenez soin de vous et de vos proches.

CONTACT / [premier-plateau.fc@lbfc-foot.fr](mailto:premier-plateau.fc@lbfc-foot.fr) ou 06 10 08 61 14



Culture's  
not dead !

Y eut-il un deuxième week-end de juin plus triste que celui de cette année ? Pour les Artistes à la campagne, non, sans nul doute. Vous l'aurez sûrement remarqué, c'est avec grand regret que l'association qui oeuvre pour rendre accessible la culture pour tous en milieu rural, a été forcée d'annuler -pour la première fois en 20 ans- son festival de rue *L'Annuelle des Artistes à la campagne*, prévue cette année à Osse.

Surtout, pas de panique ! Dès septembre, les Artistes à la campagne reprennent de plus belle, plus motivés que jamais ! D'une part, les ateliers pour enfants, adolescents et adultes vous invitent à pratiquer danse, théâtre, poterie, photo, cuisine... entre autres ! D'autre part, malgré les difficultés, l'ADAC vous mijote une programmation tout au long de l'année qui promet d'être riche, variée, et surprenante ! N'hésitez pas à découvrir plus d'informations tout au long de l'année sur notre site internet ou sur notre page facebook !

Les inscriptions pour les ateliers ouvrent début juillet alors n'attendez plus pour vous inscrire sur notre site : [www.artistesalacampagne.fr](http://www.artistesalacampagne.fr)

## Ateliers enfants, ados

**Théâtre d'impro** > Les lundis à Glamondans – 17h & 18h30

**Danse** > Les mercredis à Bouclans – 16h30 & 17h30

**Poterie** > 1 samedi/mois à Baume les Dames - 14h

**Art-Plastique** – Précisions prochainement

Nous proposons également des stages (cirque, couture...) durant les petites vacances

## Ateliers adultes

**Chorale Twakoukou** > Les lundis à Vauchamps - 20h30

**Théâtre Décalage Immédiat** > Les lundis à Bouclans - 20h

**Danse** > 1 lundi/mois à Bouclans - 20h et 1 samedi/mois à Gonsans – 9h

**Théâtre Le Grand Chariot** > Les jeudis à Champlive - 20h30

**Photo Pix'ailes** > Sortie 1 dimanche/mois - 10h + 6 mercredis/an à Gonsans – 20h

**Poterie** > 1 samedi/mois à Breconchaux – 9h30

Débutants (atelier enfant/adulte) – 1 samedi/mois à Baume les Dames - 14h

**Couture** > 1 samedi/mois à Adam les Passavant – 9h30 & 13h30

**Cuisine chez l'habitant** > ateliers thématiques, 4 samedis/an

En attendant, l'ADAC souhaite un bel été à tous, vous invite à prendre soin de vous, et a hâte de vous retrouver en excellente santé et en pleine forme pour de nouvelles aventures culturelles à la rentrée !

artistesalacampagne@gmail.com

www.artistesalacampagne.fr

07 82 81 96 34



## L'AMBROISIE PROVOQUE

ALLERGIES, CONJONCTIVITE,  
ASTHME, URTICAIRE...

**EN LA DÉTRUISANT,  
AGISSONS ENSEMBLE POUR PRÉSERVER  
NOTRE SANTÉ**



[www.ambrosie.info](http://www.ambrosie.info)